## 48980 - Attribuer le pouvoir et la gestion aux créatures

**question**

Est-il juste d’attribuer le pouvoir et la gestion (des choses) à une créature alors qu’elles relèvent de la souveraineté divine qui revient exclusivement à Allah le Très-Haut ?

**résumé de la réponse**

Il n’ y  a aucun mal à attribuer le pouvoir et la gestion aux créatures car il s’agit d’attributs relatifs, différents des attributs divins qui ont une portée globale et réservée uniquement à Allah le Très-Haut.

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

# Nécessité de réserver  le Pouvoir à l’Allah le Très-Haut

Le fidèle musulman doit croire qu’Allah le Très-Haut est le seul à détenir le Pouvoir et que le seul Maître des créatures humaines est leur Créateur. C’est dans ce sens que le Très-Haut dit : « Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte ! » (Coran, 3 :19) et dit : « Dis: « Qui détient dans sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé? [Dites], si vous le savez ! » » (Coran,23 :88)

Quand une possession est concédée à un autre qu’Allah comme c’est le cas dans Sa parle : «Ceux de vos esclaves » (Coran,24 :33) et « Que les esclaves que vous possédez » (24 :58), il s’agit d’une possession différente à celle d’Allah à plusieurs égards :

1.La possession attribuée à une créature est limitée et elle ne s'applique qu'à peu de choses concernant les créatures. L'humain possède ce qu'il a sous la main pas ce qui est sous la main de son prochain.

2.C'est en plus une possession partielle et pas complète. C'est la raison pour laquelle, il ne gère ce qu'il possède que conformément à la loi. Si, par exemple, il voulait brûler ses biens ou torturer son animal, nous lui dirions : non. Ce n'est pas permis. Quant à Allah le Transcendant, Il exerce un pouvoir global sur tout.

## Nécessité de réserver la Gestion à l'Allah le Très-Haut

Cela revient à croire qu'Allah est le seul Gérant. C'est dans ce sens qu'Il dit : « « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? » Ils diront: « Allah. » Dis alors: « Ne Le craignez-vous donc pas ?  » (Coran,10 :31)

La gestion humaine se limite à ce que l'on a sous la main et qu'on est autorisé légalement à gréer.

Cela étant, on peut attribuer le pouvoir et la gestion à l'homme mais dans un sens partiel car les deux diffèrent du Pouvoir et de a Gestion divine qui ont un caractère global et absolu qui revient exclusivement à Allah le Très-Haut.

Pour en savoir davantage, voir les réponses à la question n°304986. Se référer à *al-Qawl al-mufiid* (1/13)

Allah le sait mieux.